



---

# Événementiel de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Cahier des charges 2018/2019

**Finales Régionales Société Générale  
Seniors de Rugby à XV**



**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

---



## **Sommaire**

I.	Introduction et présentation générale .....	2
II.	Processus d'attribution et dossier de candidature .....	3
III.	Principes financiers.....	3
IV.	Partenariat.....	3
V.	Apports de la Ligue .....	4
VI.	Déroulement global de la journée des Finales.....	4
VII.	Caractéristiques de l'enceinte sportive .....	5
VIII.	Organisation générale et rétro planning.....	7
IX.	Communication et promotion .....	8
X.	Bénévoles .....	10



## **I. Introduction et présentation générale**

Le présent document décrit les attentes de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby (LRBR) vis-à-vis du club organisateur des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV.

Selon les dispositions en vigueur, les Finales des compétitions territoriales Seniors de Rugby à XV sont regroupées le même jour en un même lieu. Ces Finales sont toutes parrainées par la Société Générale, partenaire officiel de la LRBR.

**Pour la LRBR, les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV représentent un événement majeur de la saison sportive. Il est conçu comme un moment privilégié de compétition et de promotion du rugby. En outre, l'ambiance festive de cette journée devra être conjuguée avec la valeur fondamentale de respect de l'adversaire, de l'arbitre et de ses spectateurs.**

**Tout au long de la phase de préparation, la LRBR est à la disposition du club organisateur pour l'accompagner et le conseiller dans ses démarches.**

**Pour la présente saison 2018/2019, les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV sont prévues le dimanche 28 avril 2019.**

### **Les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV regroupent les sept rencontres suivantes :**

- Finale 4<sup>ème</sup> Série
- Finale 3<sup>ème</sup> Série
- Finale 2<sup>ème</sup> Série
- Finale 1<sup>ère</sup> Série
- Finale Réserve Honneur
- Finale Promotion d'Honneur
- Finale Honneur

Les rencontres se disputent simultanément sur deux terrains (Terrain Honneur et Terrain Annexe). L'ordre des rencontres est déterminé au regard du niveau de la finale et des équipes qualifiées (éloignement géographique du club organisateur).

### **Volumétrie indicative**

Les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV regroupent les participants suivants :

- Plus de 350 joueurs
- Plus de 60 entraîneurs, soigneurs, et dirigeants accompagnateurs
- Plus de 20 officiels de match
- Plus de 20 officiels de la LRBR

Le nombre de spectateurs venant assister à la journée des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV est variable. Il peut osciller entre 500 et 1500 spectateurs. Les flux de spectateurs sont réguliers tout au long de la journée, en fonction des rencontres disputées. Le pic d'affluence se constate à l'occasion de la Finale Honneur positionnée en deuxième partie d'après-midi. Le nombre de spectateurs dépend des équipes qualifiées et de la promotion de l'événement réalisée.

Il est recommandé au club organisateur de contacter tous les clubs finalistes afin de connaître l'éventuelle venue de supporters.



## **II. Processus d'attribution et dossier de candidature**

Le club organisateur choisi doit répondre au présent cahier des charges. Les dossiers de candidatures seront examinés par un groupe de travail et soumis à l'approbation du Comité Directeur de la Ligue.

### **Calendrier Général :**

**Octobre 2018 :** Appel à candidature aux clubs de la LRBR par Avis d'Informations.

**18 octobre 2018 :** Date limite pour le dépôt des candidatures des clubs.

**20 octobre 2018 :** Détermination des clubs retenus par le Comité Directeur, la publication se fera par Avis d'Informations et courriers officiels.

**De novembre 2018 jusqu'à la date de l'événement :** Préparation de l'événement par le club en relation avec la LRBR.

### **Le Dossier de candidature du club :**

- Il devra comprendre l'ensemble des informations démontrant que le club s'inscrit dans le respect du présent cahier des charges.
- Il pourra être illustré par :
  - Un premier budget prévisionnel
  - Un plan du site prévu pour l'organisation de l'événement
- Il pourra être accompagné d'une lettre de soutien de la Commune  
Sur ce dernier point, nous invitons les clubs candidats à contacter leurs communes aux fins d'envisager un soutien sur le plan humain, matériel et financier.

## **III. Principes financiers**

**Hors commandes spécifiques de la LRBR, tous frais d'organisation des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV sont entièrement à la charge du club organisateur. Aucune contrepartie financière ne sera attribuée.**

**Les produits générés lors de cet événement en relation avec les buvettes, bourriches, tombola, vente de produits du club organisateur, vente de repas... restent au bénéfice du club organisateur.**

**1 mois après l'événement, le club organisateur adressera à la LRBR le résultat financier de l'événement.**

Note : Les repas du midi pour les officiels de la LRBR, les ambulanciers, les médecins, les élus et les partenaires (environ 50 personnes) sont à la charge du club organisateur.

## **IV. Partenariat**

**Toutes actions de partenariats feront l'objet de dispositions spécifiques. Le club organisateur devra impérativement présenter son projet à la LRBR.**

Par ailleurs, sur le plan marketing, il convient de respecter scrupuleusement l'exclusivité et la priorité aux partenaires de la LRBR sur tous les types de supports.



## **V. Apports de la Ligue**

Pour les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV, la LRBR apporte une aide humaine et matériel au club organisateur dans les domaines suivants :

- Gestion sportive : Commission des Epreuves et Commission des Arbitres
- Récompenses
- Arbitrage
- Assistance Médicale : présence d'au moins 1 médecin et d'une ou plusieurs personnes pour l'assister
- Tentes, protèges-poteaux

**L'organisation sportive de la journée est assurée par la Commission des Epreuves et la Commission des Arbitres de la LRBR. L'assistance médicale est assurée par la Commission Régionale Médicale de la LRBR. La présence d'un médecin assisté d'une ou plusieurs personnes est prévue.**

## **VI. Déroulement global de la journée des Finales**

### **Horaires :**

- 8h30 : Accueil des clubs, contrôle des licences et feuilles d'équipes.
- 9h30 : Ouverture du stade au public.
- 10h00 : Coup d'envoi des deux premières finales.
- 11h30 : Coup d'envoi des deux finales suivantes.
- 13h00 : Une pause d'une heure est observée. A 13h15, au cours de cette pause, la remise des Trophées des quatre premières finales est effectuée. Cette pause permettra aussi le service du repas officiel.
- 14h00 : Coup d'envoi des deux finales suivantes.
- 15h30 : Coup d'envoi de la Finale Honneur.
- 17h15 : Remise des Trophées des trois finales restantes.
- 19h00 : Fermeture du stade au public à 19h00.

**Le respect strict des horaires est une donnée fondamentale à la bonne réussite de la journée. Dans ce sens, les rôles du speaker et de responsable de l'accueil des équipes sont essentiels.**

**Il est indispensable pour le club organisateur de déclarer par le biais d'un courrier officiel les horaires d'ouverture et de fermeture du stade au public auprès de sa Mairie. De même, il est judicieux que le club organisateur prévienne le service des urgences ou le service hospitalier le plus proche de la tenue de cette manifestation.**



## VII. Caractéristiques de l'enceinte sportive



Il est essentiel de mettre en place le fléchage du stade pour le stationnement des bus de supporters et pour l'accueil dans le stade (dispositif de restauration, dispositif de premiers secours et de sécurité en relation avec le nombre de spectateurs).

*Exemple ci-contre : Plan d'implantation pour les Finales Régionales Société Générales Seniors à XV - Edition 2017 à Perros-Guirec*

**L'enceinte sportive recevant les Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV devra comporter :**

### Terrains :

- Au moins 2 terrains gazonnés qualifiés pour recevoir des matchs officiels. Ces terrains seront distants de moins de 100 mètres l'un de l'autre. Idéalement, il sera associé à ces deux terrains un troisième terrain ou une aire de jeu gazonnée d'une dimension suffisante pour permettre l'échauffement des équipes. Chaque terrain disposera d'une table de marque. Le terrain principal sera dénommé « Terrain Honneur » et le deuxième terrain « Terrain Annexe ».
- Traçage : selon les normes des règlements fédéraux en vigueur.

### Vestiaires :

- Au moins 4 vestiaires (idéalement 8) pour recevoir les équipes.
  - Au moins 2 vestiaires pour recevoir le corps arbitral.
- Il est impératif de prévoir des poubelles dans les vestiaires et sur le site.

### Accueil :

A l'entrée du site, il faut prévoir un espace dédié pour la remise des documents :

- Plan du site
- Vérification des licences
- Feuilles de participation

### Les espaces spécifiques à prévoir :



- Une salle ou un espace dédié comportant des tables et des chaises pour la rédaction des feuilles de match et les opérations de contrôle par le corps arbitral ou les délégués.
- Un podium sonorisé de 20m<sup>2</sup> avec au moins 2 micros pour l'animation de la journée et la remise des trophées comportant des prises de courant pour ordinateurs et imprimantes, un tableau de grand format pour l'affichage des résultats.
- Un espace de restauration (espace VIP) couvert pour l'accueil des officiels de la LRBR, des ambulanciers, des médecins, des élus locaux, des responsables de l'organisation et des partenaires (soit 50 à 80 personnes environ).
- Des points de ravitaillements en eau.
- Un espace pour le verre de l'amitié pour les éducateurs lors de la remise des récompenses.
- Une tribune pour l'accueil du public au terrain principal (d'une capacité d'environ 300 personnes). Cette tribune devra comporter un espace réservé pour les officiels et les invités ainsi qu'un espace dédié aux médias. Un accès en tribune et au stade pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) devra être envisagé avec, si besoin, un système de dépose adapté.
- Un espace de stationnement pour les véhicules de l'organisation et des officiels. (20 véhicules).
- Un espace de stationnement pour les bus des équipes. Ce dernier peut toutefois être situé en dehors de l'enceinte du Stade. Dès lors, un système de dépose sera organisé avec un fléchage pour la bonne circulation de tous.
- Un espace dédié au poste des premiers secours. L'accès aux véhicules de secours devra être assuré en permanence.
- Un ou des espaces de restauration à l'attention du public (buvettes).
- Un espace de restauration (buffet offert) à l'attention des médias. (Possibilité de fonctionner par le biais de tickets offerts pour accéder à la restauration)

Remarque : pour la restauration et notamment la tenue des buvettes, le club organisateur devra avoir effectué les démarches attendues auprès de sa Mairie (loi Evin du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme). Une copie de la demande et de l'autorisation de la Mairie sera jointe au dossier transmis à la LRBR.

**La mise à disposition d'une enceinte sportive répondant aux caractéristiques décrites ci-dessus est un paramètre essentiel du présent cahier des charges. L'enceinte sportive proposée par le club organisateur fera l'objet d'une visite du groupe de travail dédié.**



## **VIII. Organisation générale et rétro planning**

Le club organisateur devra désigner un responsable ou « chef de projet », interlocuteur privilégié de la LRBR pour la préparation des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV. Il est conseillé au chef de projet de suivre le rétro planning suivant :

- **4 mois avant la date des Finales**, le club organisateur adressera à la LRBR son budget prévisionnel. Une première réunion avec la LRBR devra être organisée afin de visiter l'enceinte sportive.
- **2 mois avant la date des Finales**, le club organisateur adressera à la LRBR pour validation les supports de communication présentant les Finales Régionales : affiches, flyers, programmes, invitations, plan d'accès... Par ailleurs, le chef de projet prendra en premier contact avec les médias locaux.
- **1 mois avant la date des Finales**, le club organisateur adressera à la LRBR :
  - ↳ La présentation de son équipe de bénévoles
  - ↳ Un plan du stade détaillé avec les différentes zones liées à l'organisation de la journée
  - ↳ Les accès pour les secours
  - ↳ La panneautique envisagée autour des terrains

### **Constitution de l'équipe des bénévoles**

Cette équipe devra notamment comprendre :

- Le chef de projet (coordinateur du club support)
- Un responsable sécurité pour l'accueil du public
- Un responsable pour l'accueil des PSH
- Un responsable de l'animation (speaker)
- Un responsable de l'accueil des équipes
- Un responsable adulte par terrain (respect des horaires, collecte des résultats, organisation de l'arbitrage)
- Un responsable de l'accueil des officiels de la LRBR, des invités
- Un responsable de la restauration à l'attention du public (buvettes, friteries...)
- Un responsable médias/photographes

A chacun de ces responsables sera associé un groupe de bénévoles dont l'importance sera déterminée par la nature de la mission.

### **Récompenses et organisation des remises avec la présence des personnalités :**

La LRBR offre et se charge de remettre :

Un bouclier pour les Equipes Championnes de chaque Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV.





## **IX. Communication et promotion**

### **Communication écrite en amont des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV :**

Pour promouvoir cet événement, il est recommandé au club organisateur de procéder à la réalisation :

- D'une affiche (voir d'un flyer)
- D'un programme officiel

Conseils pour la création de l'affiche :

- Plaisir de la pratique

Chaque support de communication écrite réalisé par le club devra comporter obligatoirement le logo de la LRBR et celui de la Société Générale ainsi que le bandeau des partenaires officiels de la LRBR. Ces logos, sous forme de fichiers informatiques, seront adressés par email par la LRBR au club organisateur. En outre, **l'appellation officielle de cette journée devra être scrupuleusement observée ; pour rappel : Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV.**

Chaque support de communication écrite réalisé par le club devra faire l'objet d'un « bon à tirer » de la LRBR. En cas d'utilisation d'une photographie présentant des joueurs, il est recommandé au club organisateur de s'assurer que le cliché est libre de droits et que les éventuels protagonistes cèdent leurs droits à l'image dans le cadre de ces supports de communication. Le crédit photo pourra être précisé sur le support de communication.

Les supports de communication écrite devront être disponibles sur format papier et format électronique. La LRBR assurera une large diffusion par voies électroniques (mailings, site internet, réseaux sociaux).

### **Site Internet et Réseaux Sociaux**

Toutes communications par le biais d'Internet doivent être soumis à l'approbation de la LRBR. Depuis novembre 2016, la LRBR a développé sa communication digitale sur Facebook et possède donc sa page Facebook officielle « Ligue Régionale Bretagne de Rugby ». La LRBR relaiera ainsi toutes les informations liées aux Finales Régionales Harmonie Mutuelle des Ecoles de Rugby (publication de l'affiche, etc.).

### **Invitations Officielles (réalisées par la LRBR)**

Le club organisateur et la LRBR auront la gestion d'invitations officielles selon la répartition indiquée ci-après. Un listing commun devra être mis en place. Les invitations officielles rédigées et préparées par la LRBR seront à adresser 6 semaines avant la date des Finales Régionales.

Le club organisateur se charge d'inviter :

- Les représentants de la Mairie (et selon les cas ceux de l'agglomération ou de la communauté de communes)
- Les représentants du Conseil Général
- Les représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
- Les représentants du Comité Départemental Olympique et Sportif
- Les représentants de ses partenaires

La Ligue se charge d'inviter :

- Les représentants du Conseil Régional de Bretagne
- Les représentants de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociales
- Les représentants du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
- Les représentants de ses partenaires et notamment un représentant de la Société Générale



### **Communication terrain sur la journée des Finales Régionales**

- La LRBR fournira au club organisateur des banderoles en pvc souple à l'effigie de la Société Générale, de la LRBR, et d'autres partenaires de la LRBR, qui devront être disposés autour du terrain principal.
- La LRBR fournira au club organisateur des protèges poteaux à l'effigie de la Société Générale.
- En matière de publicité dans l'enceinte du stade le jour des Finales, il sera indispensable de respecter en premier lieu l'exclusivité des partenaires de la LRBR.



### **Communication orale sur la journée des Finales Régionales**

L'animation depuis le podium sonorisé devra être réalisée en toute impartialité. Le rôle de speaker est prépondérant. Une expérience en la matière est recommandée.

Cette animation devra notamment prévoir :

- La présentation du programme de la journée
- La présentation de chaque équipe participante aux Finales Régionales
- Les remerciements aux partenaires de la LRBR, aux collectivités territoriales, à l'équipe des bénévoles
- La présentation des officiels lors de la remise des trophées
- Les rappels d'informations ou de consignes à l'attention du public (stationnement, restauration, respect de l'arbitre, des joueurs [buteurs]...)

Toutes les programmations musicales envisagées au cours de la journée devront respecter les réglementations en vigueur (déclaration SACEM).

#### **Remarques :**

- Pour l'organisateur : la diffusion de musique sonorisée depuis le podium de l'organisation n'est pas autorisée pendant les matchs.
- Pour le public : les bagadous, bandas, ou orchestres des supporters sont en revanche acceptés. L'usage des mégaphones est quant à lui proscrit.



### Accueil des médias

- **2 mois avant l'événement** : le club organisateur annoncera la tenue des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV et prendra attache avec les médias locaux : correspondants du Télégramme de Brest, Ouest France, de la presse écrite locale, de France Bleue, de la radio locale, de France 3 ou de la télévision locale... La LRBR relaiera auprès de ses contacts presse et médias.
- **1 mois avant l'événement** : le club organisateur relancera les médias locaux en leur adressant le dossier de présentation des Finales Régionales Société Générale Seniors de Rugby à XV (ou le dossier de presse, ou le communiqué de presse, ou le programme officiel).
- **Le jour de l'événement** : le club organisateur accueillera les médias locaux. Un espace dédié leur sera réservé en tribune. En matière de restauration, un buffet pris en charge par le club organisateur peut être également prévu.

## **X. Bénévoles**

Les bénévoles devront être affiliés dans un club de la Fédération Française de Rugby. A défaut, le club organisateur inscrira ses bénévoles en tant que « Pass'Volontaires ».

Ce dernier dispositif est **gratuit** et le titulaire du « Pass'Volontaire de club » :

- « Dispose d'un titre [carte de Pass Volontaire] reconnaissant son appartenance à la « famille du rugby ».
- « Bénéficie dans l'exercice de ses fonctions, d'une couverture en responsabilité civile grâce au contrat souscrit par la Fondation du Bénévolat ».

Chaque bénévole, membre de l'équipe d'organisation, devra être facilement identifiable par les participants et le public (tour de cou et/ou tee-shirt).

Les bénévoles assureront des missions précises et identifiés en relation avec leur responsable. Selon l'organisation et les caractéristiques de l'enceinte sportive, la circulation des bénévoles peut être limitée à des zones précises liées à leurs missions.